



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 26 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 26 juin 2017

Présidence : Mme Laurence Varela

Secrétaire : M. Stéphane Mermod

Scrutateurs : MM. Jean-Philippe Favre et Jean-Samuel Py

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 16 mai 2017 pour le

lundi 26 juin 2017 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2017
3. Communications du bureau du Conseil
4. Nomination d'un(e) secrétaire du Conseil communal
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2017-2018
7. Nomination d'un membre au conseil intercommunal de l'ACRG

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. **No 17-08** Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
9. **No 17-09** Demande d'un crédit d'étude pour un concours architectural destiné au regroupement des « Musée des Arts et Sciences », « Musée Baud » et « Musée CIMA »
10. **No 17-10** Participation financière à la société coopérative des remontées mécaniques du Balcon du Jura vaudois
11. Examen des comptes et de la gestion 2016

12. Interpellations, propositions, questions

Mme la Présidente ouvre la séance, qui est la dernière qu'elle préside, souhaite la bienvenue et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Elle salue la présence du public et de la presse.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Olivier Guignard, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

52 conseillères et conseillers sont présents, 2 sont excusés et 1 est absent.

Sont excusés :

Pour le PS : MM. Eric Chambettaz et Christophe Souadia.

Est absent :

Pour le PLR : M. Dominique Mouret.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour au vote, lequel est accepté tel quel à l'unanimité, sans discussion préalable.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2017

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté tel quel à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

Mme la Présidente :

- annonce que le bureau du Conseil a reçu le 14 avril 2017 une lettre de M. le Conseiller communal Thierry Luthringer intitulée « Pris acte de l'avertissement » et informe que ce courrier est à disposition des conseillers au greffe municipal ;
- mentionne le courrier de l'ADIS pour les festivités de la fête nationale du 1^{er} août prochain et souligne que la participation à cette commémoration est également un devoir des élus communaux.

4. Nomination d'un(e) secrétaire du Conseil communal

Mme la Présidente explique qu'à la suite des trois annonces publiées dans la presse locale, le bureau du Conseil a reçu trois candidatures pour le poste de secrétaire du Conseil communal. Le bureau a retenu la candidature de Mme Stéphanie Bassi dont **Mme la Présidente** fait la présentation :

Citation

Née le 8 novembre 1974, Mme Bassi habite à Sainte-Croix depuis une année avec son mari et sa fille de trois ans et demi.

Mme Bassi a travaillé au parti socialiste vaudois (PSV) pendant six ans où elle s'est occupée de la gestion administrative et comptable du bureau cantonal. Elle a cessé son activité pour

s'occuper de sa famille tout en gardant un petit pourcentage où elle se charge de la comptabilité du groupe socialiste au Grand Conseil.

Son parcours professionnel lui a fait découvrir le monde médical avec une formation d'assistante médicale qu'elle a pratiqué durant quelques années dans différents domaines. Par la suite, elle a été engagée à la Radio suisse romande au service de la formation et des ressources humaines où elle évoluera durant les dix années suivantes au sein de ce service public. Après la fusion, elle a décidé de quitter la RTS et a eu l'opportunité de travailler au sein du PSV et ainsi connaître le monde politique de l'intérieur.

Mme Bassi a à cœur de s'investir dans son village et se réjouit de faire partie du Conseil communal. Elle y voit également une belle manière de s'intégrer à Sainte-Croix et de participer à la vie du village.

Sinon, vous aurez l'occasion de la croiser en baladant son chien ou encore à la piscine des Replans et, en hiver, raquettes aux pieds où elle découvre encore cette magnifique région avec sa famille.

Fin de citation

Au nom du bureau, **Mme la Présidente** soumet dès lors la candidature de Mme Bassi au poste de secrétaire du Conseil communal conformément à l'art. 11 al. 2 du règlement du Conseil communal. Elle invite la candidate à s'avancer.

Après interpellation, aucune autre candidature n'est proposée.

Personne ne demande le vote, en application de l'art. 12 al. 2 du règlement du Conseil communal.

Mme Stéphanie Bassi est désignée tacitement secrétaire du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au terme de la présente législature.

Mme la Présidente félicite Mme Stéphanie Bassi pour sa nomination et lui souhaite bienvenue. A son invitation, l'assemblée se lève et applaudit la nouvelle secrétaire du Conseil communal.

Mme la Présidente propose à Mme Stéphanie Bassi de s'installer aux côtés du secrétaire sortant. Aucun conseiller ne s'y oppose.

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillers.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Janique Perrier, en qualité de collaboratrice au bureau technique à 80 %, pour un contrat de durée déterminée de deux ans, avec effet au 1^{er} mai 2017.
- Mme Patrizia Parisot, en qualité d'employée administrative à l'office de la population à 100%, avec effet au 1^{er} juillet 2017.
- Mme Pauline Abetel, pour un stage en qualité d'apprentie employée de commerce MPC (maturité professionnelle commerciale), avec effet au 1^{er} août 2017.
- M. Alexandre Bremgartner, en qualité d'aide-concierge au secteur des bâtiments, exploitation, mis à disposition à 100 % par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 29 mai 2017 pour une durée de 6 mois.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'augmentation du taux d'activité de :

- M. Michaël Mollet à 100%, avec effet au 1^{er} juin 2017.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

2. Naturalisations

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- une demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse, dont l'origine est espagnole,
- une demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers de la 2^e génération, dont l'origine est française.

3. Naturalisation – nouvelle loi sur le droit de cité vaudois

La nouvelle loi sur le droit de cité vaudois devra s'inscrire dans le nouveau cadre légal fédéral qui restreint les conditions d'accès à la nationalité suisse, tout en restant fidèle à la Constitution vaudoise qui promeut la naturalisation. Le dépôt de la demande se fera dorénavant au service de la population (SPOP), en lieu et place des Communes, pour la 1^{ère} phase cantonale qui analysera les conditions formelles et matérielles, soit que le requérant doit être au bénéfice d'un permis C, de la durée de résidence (10, dont 2 dans le Canton), casier judiciaire vierge et absence d'aide sociale. Le dossier sera ensuite transmis à la Commune qui évaluera l'intégration du requérant, lui fera passer un test de connaissances élémentaires sur la Suisse, le Canton et la Commune, éventuellement une audition, la Municipalité rendra sa décision d'octroi de la bourgeoisie qui sera transmise au Canton pour la 2^e phase cantonale. Celle-ci portera sur la mise à jour des données d'état civil et du rapport d'enquête, le Conseil d'Etat rendra sa décision d'octroi du droit de cité vaudois qui sera transmise à la Confédération pour la phase fédérale. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) analysera les aspects de sécurité et octroiera l'autorisation de naturalisation au Canton qui vérifiera si les conditions sont toujours remplies. L'assermentation se fera toujours par le Conseil d'Etat. Un rapport d'enquête uniforme à l'ensemble du Canton suivra la demande tout au long de la procédure de naturalisation. Les dossiers déposés avant l'entrée en vigueur des nouvelles lois fédérale et cantonale (1^{er} janvier 2018) seront traités par le dispositif actuel.

4. Journée des apprentis des Communes de Sainte-Croix et Bullet

Pour la 4^e année consécutive, les apprenties et apprentis des Communes de Sainte-Croix et Bullet se sont retrouvés pour une journée de formation organisée par M. Franklin Thévenaz, syndic, le mercredi 26 avril 2017. Accompagnés des président(e)s des Conseils communaux et d'un chef de service (tournus), ils se sont rendus à Sion pour différentes visites, dont le Lac Saint-Léonard, le stade de Tourbillon du FC Sion et la Distillerie Morand. Une occasion également pour les chefs de service et responsables politiques de profiter de cette journée d'échanges hors du cadre traditionnel.

5. Eoliennes

En date du 5 mai 2017, le Département du territoire et de l'environnement a levé les oppositions et approuvé le plan d'affectation cantonal No 316 « Eoliennes de Sainte-Croix ». La Municipalité, lors de sa séance du 8 mai 2017, a levé les oppositions et délivré le permis de construire pour les six éoliennes. Ces deux décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours suivant les communications des décisions attaquées.

6. Recours Jean Deriaz Métiers 3 – révocation du permis de construire

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son arrêt en date du 12 juin 2017. Il stipule que le recours est rejeté et que la décision de la Municipalité du 12 décembre 2016 est confirmée. Cet arrêt peut encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

7. Métiers 3 – aménagements extérieurs et remise du bâtiment

La remise du bâtiment aux locataires a lieu le 26 juin prochain, les travaux intérieurs sont terminés. Concernant les aménagements extérieurs, deux enquêtes publiques ont été publiées du 26 avril au 25 mai 2017. La première se rapportant à l'aménagement de la rue des

Métiers en zone de rencontre 20 km/h n'a pas suscité d'opposition. La deuxième concernant l'aménagement d'une place détente et du parking a engendré une opposition qui est en cours de traitement.

8. Révision Plan de quartier La Combe aux Guerraz

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son arrêt en date du 17 mai 2017. Il stipule que les recours sont rejetés et que les décisions du Conseil communal du 26 octobre 2015 et du Département du territoire et de l'environnement du 17 mars 2016 sont confirmées. Cet arrêt peut encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

9. Feux signalisation passage Wyss

L'installation définitive des feux de signalisation du passage piéton Wyss a été effectuée début juin.

10. Travys – transport de marchandises sur la ligne Yverdon – Sainte-Croix

Lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 27 mars dernier, la Municipalité avait informé le Conseil a) de l'interpellation conjointe des députés Yvan Pahud, Hugues Gander et Dominique Bonny (la Vallée de Joux) déposée au Grand Conseil le 7 mars dernier, interpellation interrogeant le Conseil d'Etat sur ses intentions dans le dossier ci-dessus et b) des démarches de la Municipalité auprès du président du conseil d'administration de Travys. Le 14 mars 2017, le président du conseil d'administration de Travys et son directeur informaient la Municipalité que « cette décision (renoncer au transport de marchandises) n'est pas irréversible. L'infrastructure reste en place, aucun équipement ferroviaire ne sera démantelé. Et si des clients potentiels sont prêts à payer pour ces prestations au moins au prix coûtant, ou que des tiers s'engagent à couvrir les déficits, Travys pourrait revoir sa décision ». Dans un courrier des mêmes signataires adressé à la Municipalité de Sainte-Croix le 12 mai dernier, Travys informait des coûts directs du transport de marchandises, indiquant que « (...) si le seul trafic fret de la ligne devait être le trafic 'Tridel' soit 50 wagons et 50 trains par an, le prix de transport par wagon serait de CHF 4'100.- ». Ce courrier a été transmis à la Municipalité de Bullet. Enfin, dans sa réponse à l'interpellation Pahud le 14 juin 2017, le Conseil d'Etat écrivait que « le transport par rail n'a de sens du point de vue économique, mais également environnemental, que si des volumes importants et réguliers sont transportés, et ce en imposant le moins de manœuvres possibles. Les conditions-cadre actuelles autour des lignes Yverdon – Sainte-Croix et Vallorbe – Le Brassus sont défavorables au maintien de ce trafic de marchandises par le rail à court terme. Néanmoins, il faut relever que si ces conditions-cadre étaient amenées à évoluer de manière considérable, le service pourrait être réactivé, puisqu'aucune installation ne sera démantelée. » Compte tenu des éléments financiers et de l'état actuel de la demande, la Municipalité est d'avis qu'il serait sage de suspendre le transport de marchandises.

11. Nouvelle salle de sports

La commission, formée de représentants de la Municipalité, du Conseil communal et des sociétés sportives locales, s'est réunie à six reprises et a rendu ses conclusions à la Municipalité. Un préavis va être établi pour la prochaine séance du Conseil communal.

12. Addipôle

Une nouvelle structure proposant un service intégré unique en Suisse vient d'être constituée au Technopôle. Cette nouvelle offre permet de réaliser des composants et des systèmes fonctionnels prêts à l'usage par procédés additifs (prototypes par exemple). L'Addipôle regroupe la Haute École d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) et l'École technique de la Vallée de Joux. Une inauguration officielle aura lieu le 29 septembre 2017.

13. Réseau de santé du Balcon du Jura – nouveau directeur

M. Julien Périat, 48 ans, a été nommé directeur du Réseau de soins du Balcon du Jura. Il entrera

en fonction le 1^{er} septembre 2017.

14. BVA Holding en liquidation

Nous vous informons que la société BVA Holding est en liquidation. Les problèmes se rapportant à la protection des données personnelles des adresses et ceux liés à la distribution de la publicité dans les boîtes aux lettres ont conduit à cette mesure. Certaines tâches ont pu être transférées à la Fondation du BVA, qui s'occupe des ateliers, mais quelques personnes ont dû être licenciées.

15. Incivilités

Avec le retour des beaux jours, il a été constaté le retour de certaines incivilités au village. Plusieurs réunions ont été organisées avec les instances responsables afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Un courrier a été transmis à la Municipalité par des habitants de la rue Centrale pour aller dans ce sens. Nous restons également dans l'attente de la confirmation du service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) pour l'engagement d'un travailleur social de proximité.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud se dit déçu de la réponse de la société Travys SA s'agissant du transport de marchandises, en lien avec le vœu qu'il avait déposé à la séance du 27 mars dernier. Il s'inquiète que ce ne soit une nouvelle étape dans une désaffection des services à la population, souhaitant que la Municipalité soit plus combative. Citant la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation qu'il avait également déposée devant le Grand Conseil, M. Pahud regrette que les préoccupations environnementales prennent le pas devant la question financière. Il souligne que le trafic sur la Côte est important, ce que Lausanne ne semble pas avoir conscience (puisque le Conseil d'Etat considère comme peu dommageable quelques camions supplémentaires sur une circulation quotidienne de 5'500 véhicules). M. Pahud s'étonne du coût annoncé par la société (4'000 à 8'000 fr. pour descendre un wagon à Yverdon), alors qu'actuellement, les CFF versent 400 fr. à la société Travys SA pour chaque wagon, ce qui représente dix à vingt fois moins. Il constate une mauvaise volonté de la société Travys SA, estimant qu'elle pourrait regrouper quatre wagons afin de rentabiliser le trajet. M. Pahud indique qu'il est même question d'une locomotive diesel. Il appelle à défendre la région sur cette problématique, annonçant qu'en sa qualité de député, il ne ménagera pas ses efforts.

M. Reinhard Scholz se porte en faux des propos de M. Pahud et souligne que la société CFF Cargo verse 120 fr. par wagon (montée et descente), somme annoncée lors de la dernière assemblée générale de la société Travys SA. Il ajoute qu'il est totalement impossible de dépasser deux wagons à quatre essieux (à savoir environ 80 tonnes) par convoi, pour des raisons de charge.

M. Yvan Pahud explique que le montant de 380 fr. lui a été communiqué par la société Travys SA.

M. Michel Bühler regrette que la Municipalité se soit précipitée dès le prononcé de la décision cantonale pour le parc éolien (i.e. le plan d'affectation cantonal). Il souligne qu'ainsi il est fait fi des expériences en la matière sous d'autres latitudes, alors que notre réglementation date d'une vingtaine d'années dans un domaine technique ayant fortement évolué. M. Bühler ose à peine évoquer les mesures compensatoires environnementales, tant elles sont risibles (fermeture en hiver de routes qui ne sont pas déneigées ou fermeture d'une route inutilisée). Il souligne notamment que, selon le dossier même de la demande de permis de construire, la zone prévue en reboisement s'est déjà reboisée naturellement.

M. Laurent Buchs interpelle la Municipalité sur les mesures qu'elle entend prendre face aux comportements quotidiens de certains bénéficiaires sociaux, qui vont jusqu'à inquiéter les

enfants avec des propos obscènes. On lui a expliqué que les forces de l'ordre ne pouvaient pas intervenir, tant qu'il n'y avait pas d'agression. S'agissant du parc du collège de la Gare, M. Buchs partage les inquiétudes de parents, en raison de certains groupes, avec consommation d'alcool et nuisances sonores, et de la présence de seringues usagées. Il s'interroge sur le coût du travailleur social pour la Commune alors que c'est le Canton qui amène ces personnes. M. Buchs demande s'il est vrai que la Commune de Sainte-Croix détiendrait le taux de bénéficiaires de l'aide sociale le plus élevé de Suisse et quel est ce taux. Il se préoccupe du traitement des chiens que possèdent certains bénéficiaires de l'aide sociale.

M. le Syndic explique que la Municipalité ne surveille pas la manière dont les chiens sont traités. Il annonce que la mise en place du travailleur social de proximité, initié par la commission sociale de la Commune, attend la réponse du Canton de Vaud, précisant que le travailleur social pourrait débuter son activité vers la fin de l'année. M. le Syndic ajoute que, pour les deux prochaines années, ce travailleur sera rémunéré par le Canton, et non par la Commune. Il admet une recrudescence d'incivilités, en lien avec le retour des beaux jours, mais partage le constat que la Commune atteint les limites de ses possibilités d'intervention et qu'il est particulièrement difficile de faire respecter le droit, mentionnant des contacts avec plusieurs partenaires, dont le préfet, le directeur de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, les députés de la région ou encore le Conseil d'Etat.

M. Bernhard Klaus estime que le retour d'une police communale serait une solution et demande une prise de position de la part de la Municipalité.

M. le Municipal Cédric Roten explique qu'il est nécessaire que la Commune soit voisine d'une autre Commune disposant d'une police communale. Il ajoute que, la Municipalité étant consciente de ces problèmes, elle a demandé à la police cantonale d'être plus présente sur le terrain (par exemple, par des agents à pied) et a choisi de mandater des agents privés pour être présents à certains moments.

M. Yvan Pahud souligne que la Commune se donne beaucoup de peine pour faire la promotion économique et touristique de la région et sait que la présence de certaines personnes dans la région décourage les investisseurs. Il estime inacceptable que la proportion des bénéficiaires de l'aide sociale, atteignant 10 % de la population, soit plus élevée que pour le reste du Canton (avec des extrêmes à 1 ou 2 % dans certaines Communes), soulignant qu'il s'agit en définitive d'une politique cantonale. M. Pahud se dit préoccupé du risque d'une justice privée.

M. Jean-Claude Piguet rappelle qu'il y a deux ou trois ans (recte : en 2012), les deux groupes PS et PLR avaient déposé des motions sur cette problématique. Il regrette les amalgames et, partageant la préoccupation exprimée sur les dommages à l'image de notre Commune, appelle à explorer des solutions, réalistes et conviviales, et non à stigmatiser. M. Piguet souligne la mise sur pied de la commission sociale, dans laquelle les trois groupes politiques sont présents et qui a beaucoup travaillé sur la question, sans trouver la solution miracle.

M. Yvan Pahud constate que, depuis le dépôt des motions précitées, la situation n'a pas diminué, mais s'est au contraire empirée chaque année. Le groupe UDC propose donc deux pistes de travail : mettre en place une police communale et répartir les bénéficiaires de l'aide sociale sur l'ensemble du Canton.

M. Philippe Gueissaz admet les incivilités, mais relève qu'il n'y a pas de répartition intentionnelle. Il explique que c'est le marché locatif qui détermine les concentrations de bénéficiaires d'aide sociale. M. Gueissaz estime que ce sont donc les bailleurs et gérances qui sont responsables de ces concentrations : une police communale ou une répartition uniforme ne sont pas une solution.

M. Hugues Gander rappelle que les bénéficiaires de l'aide sociale ont également droit à la liberté d'établissement. Il indique qu'une répartition uniforme est irréaliste, mais voit une

compensation par la péréquation cantonale. S'agissant d'une police communale, il explique que, selon un tout récent audit de la Cour des comptes, elle doit être constituée d'au moins trente agents pour être reconnue.

M. Yvan Pahud conteste que ce soit uniquement les bailleurs qui soient en cause, estimant que les travailleurs sociaux se facilitent la tâche en désignant certaines zones accessibles pour le logement, car il ne voit pas les bénéficiaires de l'aide sociale vouloir venir s'installer à Sainte-Croix.

M. Alain Bonnevaux souligne que la Commune fait finalement son grain avec le taux élevé de bénéficiaires de l'aide sociale grâce à la péréquation et demande que la Municipalité prenne au contraire les choses en main pour diminuer le taux de bénéficiaires à 7 %, voire 5 %. La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

6. Nomination du bureau 2017-2018

En se référant au contrat de législature, **Mme la Présidente** procède à la désignation du bureau pour l'année politique 2017-2018.

Sont nommés tacitement et par acclamation en qualité de :

<u>Président</u>	M. Pierre-Alain Gerber, PS
<u>1^{er} vice-président</u>	M. Laurent Buchs, UDC
<u>2^e vice-président</u>	M. Jean-Philippe Favre, PLR
1 ^{er} scrutateur	M. Marcel Cloux, PS
2 ^e scrutateur	M. Dionisio Baptista, PLR
1 ^{er} scrutateur suppléant	M. Jean-Samuel Py, PS
2 ^e scrutateur suppléant	M. Michaël Mollet, UDC

M. Pierre-Alain Gerber remercie l'assemblée pour la confiance et appelle à joindre les efforts pour le bien de la Commune.

7. Nomination d'un membre au conseil intercommunal de l'ACRG

Mme la Présidente expose que, jusqu'à ce jour, la Commune de Sainte-Croix pouvait déléguer dix personnes au conseil intercommunal de l'association des Communes de la région de Grandson (ACRG), huit par le Conseil communal et deux par la Municipalité. Elle explique ensuite, qu'en regard du nombre d'habitants, la Commune de Sainte-Croix peut désormais désigner onze délégués, dont neuf par le Conseil communal. Elle annonce que ce dernier doit donc nommer un neuvième délégué et qu'en vertu du contrat de législature, ce siège est dévolu au groupe PLR.

Mme la Présidente demande au groupe PLR de proposer son candidat.

M. Jean-Bruno Wettstein soumet la postulation de M. Thierry Magnin.

Aucun autre candidat n'étant proposé, ce dernier est désigné tacitement et par acclamation.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. No 17-08 : Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier Troyon, rapporteur.

Citation

La commission sous-désignée s'est réunie, le jeudi 1^{er} juin 2017 à 20h00 en salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mmes Catherine Imhof et Claudine Gaillard ainsi que de MM. Eric Chambettaz, Pierre-Alain Gerber, Bernhard Klaus et du rapporteur soussigné Olivier Troyon.

La séance de cette commission ayant été déplacée par la Municipalité, M. Denis Montandon s'est retrouvé avec deux commissions à la même heure. Excusé, il n'a pu être remplacé.

La commission remercie M. le Municipal Cédric Roten, municipal de la sécurité, ainsi que M. le Municipal Philippe Duvoisin, remplaçant M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti, municipal délégué de l'ACRG, pour leur exposé de la situation ainsi que des réponses et des compléments qu'ils nous ont apportés.

Pour information, cette même commission s'est réunie précédemment à deux reprises, le 5 et le 19 décembre de l'année passée afin de prendre part aux discussions avec notre Municipalité et faire le lien avec le Conseil dans le processus d'élaboration et d'adoption des statuts de la future association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district du Jura-Nord vaudois.

Toutefois son pouvoir restait limité à des questions, suggestions et remarques. 73 Communes devant valider à terme les statuts, il était impossible que chacun y aille de sa personnalisation.

La Municipalité a par contre pu défendre au mieux l'orientation souhaitée par la commission représentante de notre Conseil.

Lors de la première séance, la commission s'est occupée de demander de plus amples informations sur le financement et le fonctionnement de l'organisation actuelle et de la future organisation.

En complément des nombreuses explications, divers documents lui ont été remis et ont grandement facilité sa tâche :

- Le rapport de l'ORPC région Grandson
- Le budget 2017 de l'ACRG but ORPC
- Le projet de statuts de la future association intercommunale de l'ORPC du district Jura-Nord vaudois
- Les annexes « Liste des Communes », « Répartition des voix » et « Variante de Répartition financière »
- Le programme prévisionnel des étapes et calendriers pour l'approbation de la nouvelle organisation.

La deuxième séance fut consacrée à la synthèse du travail personnel des membres et a permis d'établir des avis, des remarques et des questions qui ont été transmises à la Municipalité pour son travail au sein de l'organisation.

En réponse, nous avons aujourd'hui ce préavis avec des statuts légèrement modifiés ou complétés.

Ce préavis est donc purement formel.

Les statuts, validés par les membres du comité directeur (CODIR) ainsi que par les juristes du Canton, ne peuvent être modifiés et notre adhésion à la nouvelle organisation est logique, tenant compte que nous parlons d'une évolution dans l'organisation régionale de la

protection civile.

Organisation

En résumé, l'organisation régionale de la protection civile ORPC régissant notre Commune est actuellement un des buts principaux de l'association à buts multiples des Communes de la région de Grandson (ACRG).

Ce but doit être dissout afin que les Communes soient autonomes pour prendre part à une nouvelle organisation.

Cette future association concerne donc un total de 73 Communes correspondant à toutes les Communes des quatre régions actuelles du district Jura-Nord vaudois. Soit Grandson (actuelle ACRG), Orbe, Yverdon-les-Bains et la Vallée.

Les voix au sein de l'organisation sont réparties au nombre de 1 voix pour 1'000 habitants, soit pour Sainte-Croix 5 voix sur 133 équivalent à 5,36 % des voix.

La commission était favorable à la candidature de Sainte-Croix en tant que siège administratif de la nouvelle organisation.

Consciente que des sites tels que Chamblon ou Orbe sont performants sur le plan de l'espace à disposition ou qu'Yverdon offre une certaine centralité, la commission avait toutefois relevé qu'en contrat de prestations, Sainte-Croix était concurrentiel et pouvait offrir 4,5 postes de travail (équivalent plein temps).

Cette proposition défendue par la Municipalité n'a malheureusement pas été retenue lors de la votation du CODIR et c'est Orbe qui a été choisi pour devenir le siège tant administratif que logistique.

Financement

Trois propositions étaient présentées au départ. La commission a soutenu une solution de compromis entre le nombre d'habitants et la valeur du point d'impôt favorisant une charge pour notre Commune plus proche du montant actuel.

Cette clé de répartition n'a pas été suivie en votation des délégués du comité d'organisation régional et c'est donc un financement partagé au nombre d'habitants qui a été arrêté.

Avec un coût de 17 fr. par habitant, l'augmentation des charges sur les coûts actuels pour Sainte-Croix sera de 19'200 fr. par année environ.

Selon les comptes 2015 (dernier exercice bouclé au moment des discussions), le coût pour notre Commune est composé aujourd'hui comme suit :

ORPC région Grandson	40'988.41
+ part ORPC au Canton	<u>30'758.00</u>
Total Sainte-Croix	71'756.41

La part cantonale de 30'758 fr. versée aujourd'hui séparément est comprise dans le montant des 17 fr. par habitant.

Statuts

Les statuts ayant été défendus par la Municipalité conformément aux remarques et questions que la commission avait établies lors des premières séances et tenant compte que ceux-ci répondent maintenant à tous les éléments, aucune observation particulière n'a été émise.

Conclusions

Dès lors, considérant que l'activité de la protection civile est un élément sécuritaire de protection de la population indiscutable, que financièrement l'effet reste presque neutre et qu'il s'agit de mettre en conformité l'organisation de la protection civile de notre district à la loi vaudoise du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi), la commission vous recommande à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité en acceptant ce préavis.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

Sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** les statuts et adhérer à la nouvelle association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois ;
- **d'autoriser** la Municipalité à supprimer le but principal « protection civile » de l'association à buts multiples des Communes de la région Grandson (ACRG), de transférer son matériel à la nouvelle association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois ;
- **de nommer** un délégué et un suppléant au conseil intercommunal de l'Association conformément aux statuts de l'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Philippe Gueissaz s'élève contre le diktat – inique – de 71 Communes. A titre d'exemple, il explique que, s'agissant des dossiers de candidature pour le siège, le fait de proposer un loyer des locaux inférieur au minimum (fixé à 210 fr.) n'apportait pas même de points supplémentaires dans la grille d'évaluation, indiquant que, dans le processus des marchés publics, une telle méthode serait retoquée par les tribunaux. M. Gueissaz annonce qu'en son nom personnel, il ne peut dès lors pas accepter ce préavis, désapprouvant qu'aujourd'hui on puisse minoriser ainsi des partenaires, de surcroît sur des principes injustes, et se disant prêt à un arbitrage.

M. le Municipal Cédric Roten indique que ce préavis concerne une mise en conformité de l'organisation, précisant que, jusqu'à ce jour, le financement était favorable à notre Commune, avec un calcul à moitié au nombre d'habitants et à moitié au point d'impôt. Il expose ensuite que deux Communes, dont Sainte-Croix, proposaient de maintenir ce système. Cela a été refusé par les 71 autres Communes, ce qui est le jeu de la majorité. M. le Municipal Roten ajoute toutefois que la péréquation vient partiellement compenser le surcoût du nouveau système. Il attire ensuite l'attention sur les conséquences d'un refus du préavis, car l'association se constituera tout de même et mettrait notre Commune dans une situation inconfortable, avec un arbitrage qui prendra du temps. M. le Municipal Roten souligne que la Commune devra de toute façon adhérer à cette association. Il voit deux risques : dire non sans offrir de solution et nous empêcher de pouvoir accéder au comité de direction pour l'ensemble de la législature. M. le Municipal Roten reconnaît des aspects négatifs dans ce projet, mais estime qu'ils sont compensés par ses aspects positifs.

M. Yvan Pahud demande si les autres projets dans le Canton ont pu maintenir le calcul mixte habitants et impôt ou s'il s'agit finalement d'un mouvement général de financer uniquement sur le nombre d'habitants. Il demande quels sont les malus qui ont conduit à écarter Sainte-Croix pour le siège de la nouvelle association.

M. le Municipal Cédric Roten précise que la mise en conformité porte sur les interventions et les structures d'intervention et que les autres modalités, comme le financement, sont laissés libres, ajoutant que le financement de l'ACRG était finalement isolé. Il rappelle que la péréquation compense le calcul au point d'impôt, tendant finalement à ce que le financement est fixé quasiment en fonction de la population.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti annonce qu'il y a un mouvement d'uniformisation du financement avec le calcul à l'habitant. S'agissant des locaux, il explique que la Municipalité a fait tout son possible. Même avec un loyer des plus concurrentiels, le dossier de la Commune

de Sainte-Croix avait comme malus d'être excentré. M. le Municipal Pesenti present des alliances entre certaines Communes.

M. Pierre-Alain Gerber rappelle qu'il y a toujours un risque lors d'une décision d'adhérer à une association et évoque un processus similaire pour les pompiers où des Communes ont également mis les pieds au mur. Il explique qu'aujourd'hui, ces Communes cherchent à rejoindre les groupements en place. Même s'il est également insatisfait du coût de la nouvelle organisation et de ne pas avoir obtenu le siège, M. Gerber appelle à adhérer à cette nouvelle association afin de pouvoir entrer dans le comité directeur pour influencer les choix. Il souligne l'aide précieuse apportée par la protection civile au corps des pompiers, notamment en cas d'intervention durable.

M. Hugues Gander explique que l'ACRG était la deuxième région la meilleure marché, la première ne remplissant par ailleurs pas ses obligations, et que le prix de 17 fr. se situe dans la moyenne cantonale. Il demande qu'elle sera la plus-value du surcoût.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti explique que les prestations supplémentaires (comme pour des manifestations sportives) induiront certainement une facturation à qui les sollicitent, soulignant toutefois une amélioration de la qualité du service, notamment par l'augmentation de la taille de la structure.

M. Philippe Gueissaz relève que la protection civile ne fait pas partie de la péréquation cantonale. Il invite les conseillers à s'abstenir pour marquer leur opposition.

M. Olivier Troyon explique que les Communes doivent adhérer à une association limitrophe et que la nouvelle association entoure la Commune de Sainte-Croix, partageant la préoccupation de ne pas pouvoir prendre part au processus décisionnel en cas de refus d'adhérer.

M. le Municipal Cédric Roten précise que la péréquation prend en compte la capacité financière de la Commune, de sorte que le coût de la protection civile influencera la péréquation à ce titre-là.

M. Yvan Pahud s'inquiète d'une trop haute abstention qui pourrait conduire en définitive à un rejet, lequel doit être évité.

M. Bernhard Klaus souligne l'importance de la protection civile en cas de catastrophe. La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis No 17-08. Celles-ci sont acceptées par 37 voix et 14 abstentions.

9. No 17-09 : Demande d'un crédit d'étude pour un concours architectural destiné au regroupement des « Musée des Arts et Sciences », « Musée Baud » et « Musée CIMA »

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-René Marguet, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis No 17-09 s'est réunie le mardi 6 juin 2017 en salle de Municipalité.

Elle était composée des membres suivants :

Mme Chantal Détraz ainsi que MM. Joël Herminjard, Jean-Samuel Py, Dominique Mouret et Jean-René Marguet, rapporteur.

MM. Jean-Bruno Wettstein et Tristan Merminod étaient absents, non remplacés et non excusés.

La Municipalité était représentée par MM. Franklin Thévenaz, syndic, et Olivier Guignard, municipal. M. Jean-Michel Brandt, boursier communal, a également participé à cette commission.

La plaquette de présentation « L'avenir des Musées de Sainte-Croix » qui accompagnait le préavis a été commentée par M. Franklin Thévenaz. Par ses différents chapitres, elle nous permet de mieux comprendre l'enjeu en ce qui concerne le regroupement des trois musées, à savoir : le CIMA, le MAS et le Musée Baud.

L'avenir des musées est le fruit d'une réflexion de la Municipalité déjà présente dans le précédent programme de législature. Cet objectif fait partie également du programme de législature 2016-2021 et figure dans les objectifs stratégiques 2015-2020.

Le préavis qui nous est présenté ainsi que la plaquette qui l'accompagne sont suffisamment étoffés et complets pour que la commission décide de ne pas y revenir.

Bien entendu, on ne peut pas s'empêcher de sortir de ce préavis et d'essayer de cerner un peu plus le concept global qui fera l'objet d'un futur préavis. A ce sujet, les réponses apportées à nos diverses questions ont été très intéressantes et ont permis de mieux appréhender la situation dans son ensemble.

La commission est unanime quant à la vision de conserver notre patrimoine matériel et immatériel. Elle reconnaît également que le site actuel du CIMA où seraient réunis les trois musées est un choix pertinent, gardant ainsi un pôle muséal au centre de notre village. Le musée du Dr Wyss ne pouvant pas être déménagé, il sera maintenu dans les locaux actuels.

Procéder à un concours d'architecture sans connaître les possibilités du rachat (par du mécénat) de la collection Baud ni l'investissement nécessaire aux transformations et agrandissement du CIMA à financer par un futur préavis paraît mettre la charrue avant les bœufs.

Pour la commission, la réponse est NON.

L'importance de trouver des mécènes est vitale pour la suite du projet. D'autre part, la convention qui lie la Commune et le Musée Baud pour le rachat de la collection échoit au 30 juin 2018. Il est donc primordial d'agir vite.

Afin de convaincre des mécènes, donateurs, etc., il est impératif de présenter un dossier solide. Une simple plaquette descriptive ne suffira pas. Ces personnes ont besoin de sentir le projet, de s'en imprégner, de le visualiser. Ce concours permettra de donner un visage à ce projet. Il faut agir en professionnel. On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre.

Par les diverses explications fournies tout au long de cette séance, la commission a ressenti un énorme enthousiasme, une volonté des responsables des trois musées de travailler ensemble et d'aboutir au final à un musée unique qui permettra le rayonnement de notre région.

Conclusions

A l'unanimité des membres présents, soit cinq commissaires, la commission propose d'accepter le préavis No 17-09 tel que proposé par la Municipalité.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater une étude pour le regroupement des Musées ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire à l'organisation du concours architectural de 180'000 fr., le compte No 9170.17.09 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement, par le compte No 152.3311 sur une période de 3 ans, la

première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 63'600 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,0 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 3 années, le coût représente 62'400 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud souligne l'importance du préavis pour l'avenir touristique de la région et rejoint les considérations de la commission sur la nécessité de présenter un projet abouti pour attirer des mécènes. Il invite le Conseil à accepter le préavis, ce que le groupe UDC fera.

M. Michel Bühler demande si le concours d'architecture portera sur la construction d'un nouveau bâtiment, passablement mise en avant dans la plaquette, ou si d'autres hypothèses sont envisagées.

M. le Municipal Olivier Guignard explique qu'en raison de l'objectif de conserver la collection Baud avec les autres collections, il n'est pas possible de rester dans les locaux du Musée Baud à L'Auberson et indique que plusieurs solutions ont été explorées, avec la conclusion que la zone CIMA-MAS doit être valorisée pour accueillir toutes les collections. Il ajoute que le CIMA est entouré d'espaces constructibles, ce qui offrirait un espace suffisant. M. le Municipal Guignard explique que la muséologie – à savoir la manière de visiter – sera au centre du concours. Il annonce que le projet vise une fréquentation de 30'000 visiteurs par année d'ici cinq ou dix ans, alors qu'aujourd'hui, le CIMA voit 10'000 personnes passer dans ses murs, après avoir accueilli à ses débuts 30'000 visiteurs. Il indique qu'à cette fin, il est nécessaire de réfléchir à plusieurs questions. M. le Municipal Guignard explique dès lors que le concours répondra à la question de M. Bühler. Il souligne enfin l'importance d'avoir un projet élaboré pour obtenir des financements privés, même s'il reconnaît que le projet articule déjà des chiffres impressionnants.

M. Alain Bonnevaux s'inquiète des critères pour la sélection des bureaux d'architectes, demandant que les jeunes architectes de Sainte-Croix puissent également participer au concours.

M. le Municipal Olivier Guignard explique que le projet est porté par la fondation du CIMA, précisant que, si la Commune ne la soutient pas pour la moitié du coût, la fondation pourrait faire les choix seule. Il évoque aussi la problématique des marchés publics, ne pouvant aujourd'hui pas en dire plus ce point.

M. Michel Bühler demande confirmation que le concours d'architecte n'est pas obligé de se fonder sur la construction d'un nouveau bâtiment.

M. le Municipal Olivier Guignard expose que le projet doit prendre en compte les perspectives d'agrandissement de la collection et que l'on ne peut pas simplement additionner les espaces qui sont actuellement utilisés par les trois musées.

M. Laurent Buchs s'interroge si le montant de 180'000 fr. ne serait pas exagéré pour modifier des bâtiments existants.

M. le Municipal Olivier Guignard confirme que ce montant est correct au vu des objectifs du concours d'architecture.

M. Michel Bühler demande qu'elle sera le devenir du bâtiment accueillant le MAS.

M. le Municipal Olivier Guignard ne peut apporter aujourd'hui de réponse définitive, question qui sera résolue dans le concours d'architecture.

M. Yvan Pahud rappelle que le concours d'architecture est nécessaire pour attirer un financement privé à 50 % du projet et appelle absolument à éviter que la collection du musée Baud, qui est notre patrimoine, soit éparpillée autour du monde.

M. Philippe Gueissaz soutient le préavis, s'inquiétant qu'on répète la mauvaise expérience de la collection Guido et Jacqueline Reuge, dont il ne reste plus qu'une salle vide. Il souligne qu'il

est impossible de bricoler un projet lorsqu'il est question d'un marché public, de sorte qu'on ne peut pas économiser sur le coût du concours. M. Gueissaz s'en remet au groupe de travail pour la forme du concours, en référence à l'intervention de M. Bonnevaux sur les critères de sélection des architectes.

M. Bernhard Klaus estime que ce projet est un atout pour le tourisme et la culture dans notre région, souhaitant qu'il y ait un espace suffisant pour accueillir les différentes expositions temporaires qui sont appréciées du public.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis No 17-09. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

10. No 17-10 : Participation financière à la société coopérative des remontées mécaniques du Balcon du Jura vaudois

Mme la Présidente annonce que le Conseil communal de la Commune de Bullet a, selon ses informations, adopté le préavis qui leur est soumis ce soir sur la même problématique.

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Michel Bolens, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 17-10 s'est réunie le jeudi 1^{er} juin 2017, à 19h30, en salle de Municipalité.

Elle était composée de MM. Olivier Favre, Jean-Claude Piguët, Marcel Cloux et du rapporteur soussigné ; MM. Philippe Gueissaz et Yvan Pahud étaient absents et non excusés ; M. Bernhard Klaus était absent, excuse arrivée post-commission...

Le quorum étant atteint avec quatre commissaires, la séance a donc pu se dérouler normalement.

La Commune de Sainte-Croix était représentée par MM. Franklin Thévenaz, Philippe Duvoisin, Stéphane Champod et Jean-Michel Brandt ; nous les remercions tous pour leur disponibilité, leurs explications et leurs précieuses compétences.

Philippe Duvoisin, en charge du dossier, a eu l'excellente idée d'inviter M. Henri Criblez, président de la société coopérative des remontées mécaniques du Balcon du Jura vaudois (SCRMBJV) ; ses explications amènes et pertinentes ont favorisé des échanges sereins et constructifs tout au long du débat.

Après un bref rappel de l'historique de ladite société, M. Duvoisin nous présente les trois axes qu'il juge essentiels pour défendre le présent préavis :

1. Par le préavis No 805, le Conseil communal a accepté en 2006 le cautionnement d'un prêt LIM à hauteur de 687'555 fr. pour la Commune de Sainte-Croix, soit le 75 % du montant total, le reste étant à la charge de la Commune de Bullet.

La SCRMBJV a toujours pu honorer rubis sur l'ongle les annuités de 71'000 fr., sauf la dernière, faute de liquidités ; quand bien même l'échéance de la traite a été repoussée à cet automne, la société n'a au jour d'aujourd'hui toujours pas les moyens d'honorer cette échéance. L'activation du cautionnement est donc une condition sine qua non pour le démarrage du prochain exercice.

2. Ce deuxième axe est naturellement lié au précédent, à savoir que les charges du dernier exercice sont plus lourdes que les recettes ; un manque de liquidités de 120'000 fr. est articulé. Toutefois les experts financiers proposent une aide de 130'000 fr. par année, afin de se prémunir d'éventuelles mauvaises surprises ; cette aide, si acceptation, ne sera pas allouée ad aeternam, mais sur la durée de trois exercices ; la météo et l'enneigement n'étant de loin pas des sciences exactes, il se peut, et nous l'espérons, que cette garantie de déficit ne soit pas activée les deux prochaines années ; ce d'autant plus que la société proposera dès cet été, une

stratégie promotionnelle plus qu'attractive.

En effet, avec le slogan (lisez : « TES ROYE » mais prononcez : « t'es r...! ») le comité, en proposant un abonnement de saison à 99 fr. pour un adulte avec un enfant de moins de 12 ans, souhaite courtiser une clientèle dans toute la Romandie et la fidéliser avec d'autres actions à venir. Même si les commissaires ne sont pas tous d'accord quant aux projections ambitieuses de la logistique, ils applaudissent à tout rompre à cette démarche.

En synthèse de ce paragraphe, il est acquis, dans le débat, que la garantie de déficit doit être accordée à la SCRMBJV. A défaut d'aide, ladite société se retrouvera indubitablement et à court terme en cessation de paiement et corollairement dans l'impossibilité d'initier l'exploitation à venir.

3. Télési des Planches, du Couvert ou « TéléMarc » pour les plus anciens...

Faut-il garder ou non cette installation ? C'est autour de cette question que s'est organisé le débat et il en est vite ressorti que ce télési est importantissime dans la structure du domaine skiable ; outre sa fonction de desservir l'une des plus belles, voire la plus belle piste de la région, elle a la faculté de fluidifier le trafic des skieurs et d'offrir via, son grand parking, un désengorgement de celui du site des Rasses. La commission a été convaincue, s'il le fallait, que cette installation est essentielle et indissociable de l'infrastructure générale.

Toutefois, une rénovation de l'installation est indispensable pour obtenir l'autorisation d'exploitation ; étalés sur 2 ou 3 exercices, ces travaux ont été devisés à 365'000 fr. par une entreprise spécialisée ; le remboursement de la dette a été fixé sur 20 ans afin que la SCRMBJV ne soit pas plus « prise à la gorge » financièrement et qu'elle puisse planifier ce point du budget à long terme.

« Et si le Conseil général [recte : communal] de Bullet n'accepte pas le même préavis ? »

« La Municipalité de Sainte-Croix exigera alors une renégociation du préavis », dit M. le Syndic.

Nous proposons ainsi un ajout au 3^e alinéa des conclusions :

- de réclamer une part de 12 % sur le prêt et les garanties de déficit à la Commune de Bullet et de reconsidérer les modalités de ce présent préavis au cas où celui-ci ne serait pas accepté par nos partenaires.

Au chapitre des divers, et par rapport aux improbables aides et subventions du Canton pour un projet régional, un commissaire se désole : « il y a quelques années, nous nous contentions de miettes, aujourd'hui, il n'y a même plus de miettes... »

Conclusions

Forte de tout ce qui a été dit et échangé, la commission a accepté à l'unanimité le préavis présenté par la Municipalité.

Fondés par ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, chères conseillères, chers conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** un prêt sans intérêt de 365'000 fr. à la société des remontées mécaniques du Balcon du Jura vaudois (SCRMBJV) pour la rénovation du télési du Couvert, amortissable sur une période de 20 ans. Le compte No 9120.17.10 est ouvert à cet effet ;
- **d'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, et 2018-2019 de 130'000 fr. annuellement ;
- **de réclamer** une part de 12 % sur le prêt et les garanties de déficit à la Commune de

Bullet et de reconsidérer les modalités de ce présent préavis au cas où celui-ci ne serait pas accepté par nos partenaires ;

- **de financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment et dans le cadre du plafond des emprunts de la législature en cours ;
- **de prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis No 805 et la garantie de déficit de la saison 2016-2017 susmentionné seront activés en 2017, et la charge portée au compte (nouveau) No 170.3656 - *Subside aux téléskis*.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud invite à envoyer le même signal fort pour le domaine skiable que pour les musées de la région. Il souhaite souligner le travail accompli par la SCRMBJV, qui subit les affres de la météo, constatant que la société ne peut pas faire face à deux mauvaises saisons consécutives.

M. Thierry Luthringer partage sa tristesse devant la situation délicate de la SCRMBJV. Il se dit fier de ce domaine skiable, mais s'inquiète toutefois de la pérennité financière de la Commune, rappelant que la dette ascendera à 40 millions de francs d'ici trois ans. Il partage ses lectures sur la question, dont il ressort en substance que l'avenir d'un domaine skiable en basse ou moyenne altitude est passablement noir, notamment en raison de l'évolution climatique (diminution de la quantité de neige et du nombre de jours enneigés), mais aussi de la baisse de fréquentation ou du franc fort. M. Luthringer souligne que les difficultés de la SCRMBJV sont en définitive généralisées et estime que le soutien à cette société doit être une préoccupation régionale, et pas seulement du Balcon du Jura. Ceci dit, il accepte la perspective de donner du temps à la SCRMBJV, mais insiste sur le besoin de réfléchir à la problématique sur un plus long terme, se disant préoccupé de l'accumulation des charges pour la Commune (musées, piscine, patinoire, etc.) en sus des obligations ordinaires. M. Luthringer rappelle à ses collègues qu'ils sont garants de la pérennité de la Commune, même s'il faut faire des choix à contre cœur. M. Luthringer s'interroge sur le réel besoin de conserver le télésiège du Couvert. A ce sujet, il demande pendant combien de jours le télésiège n'a pas été utilisé par manque de neige alors que le domaine était ouvert. Il souhaite également savoir si l'ADNV a été approchée. En effet, à son sens, la station des Rasses fait partie d'une offre touristique régionale et ce n'est pas aux Communes de Ste-Croix et de Bullet de penser seules la stratégie de développement touristique mais bien avec l'aide de l'ensemble de la région. Enfin, il s'interroge si d'autres modèles d'organisation ont été pensés comme aux stations des Rousses ou de Gruyère qui sont dans les chiffres noirs grâce à la constitution de holding au sein desquelles les sociétés exploitantes ont élargi leur champ d'activité à la restauration ou à l'hébergement.

M. le Municipal Philippe Duvoisin précise que la SCRMBJV a besoin d'un montant de 400'000 fr. par an pour tourner et indique que, pour l'année passée, le chiffre d'affaires était de 300'000 francs. Le montant de 130'000 fr. correspond aux salaires pour un poste et demi pendant une année, nécessaire pour faire tourner les installations. M. le Municipal Duvoisin souligne que la Commune n'aura pas à verser de montant si la société fait une bonne saison et que la Municipalité et la société sont conscientes des éléments soulevés par M. Luthringer. Il évoque le soutien du Canton de l'ordre de 36 millions aux Alpes vaudoises pour les installations en lien notamment avec les jeux olympiques ou de l'ordre de 6 millions pour Leysin, espérant que le Canton fasse un jour de même avec notre région.

M. Olivier Troyon regrette un discours défaitiste. Conscient qu'il est nécessaire de renouveler les idées, il relève les diverses initiatives pour dynamiser les activités et s'inquiète d'un enchaînement négatif qui conduirait finalement à la fermeture de toutes les entreprises qui vivent du tourisme. M. Troyon considère que la Commune doit encourager les particuliers dans leurs efforts.

M. Yvan Pahud estime qu'il est trop tôt pour un tel débat, car c'est la première fois que la Commune doit intervenir, et qu'il faut aujourd'hui soutenir la SCRMBJV. Il relève que cette dernière est une des rares sociétés qui ne fonctionnent pas sous perfusion des collectivités publiques. M. Pahud rejoint toutefois la question de M. Luthringer sur l'implication de l'ADNV.

M. Philippe Gueissaz invite à soutenir la SCRMBJV. Il s'étonne du chiffre de 40 millions brandi pour l'endettement, soulignant que la Commune amortit ses dettes.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti explique que l'objectif immédiat est de maintenir ce qui est là, évoquant le démantèlement du télésiège qu'on ne peut aujourd'hui guère compenser. Il indique que la réflexion sur le long terme est d'ores et déjà initiée.

M. Hugues Gander souligne que le soutien pour trois ans offrira du mou afin de réfléchir sur la durée. S'agissant du soutien cantonal, il explique qu'il y a deux modes de subventionnement : le fonds du sport pour les sociétés non commerciales et la LADE (loi sur l'appui au développement économique). M. Gander précise toutefois que ces subventionnements ne fonctionnent pas pour des achats d'occasion ou des réparations. Il ajoute que le Canton attend finalement un projet global de la région. M. Gander souligne que la SCRMBJV fonctionne également grâce à du bénévolat ou du semi-bénévolat.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente soumet l'amendement de la commission au vote. Celui-ci est accepté par 49 voix et 2 abstentions. Elle donne lecture des conclusions modifiées du préavis No 17-10. Celles-ci sont acceptées par 48 voix et 3 abstentions.

La séance est suspendue à 22h12.

La séance reprend à 22h20.

11. Examen des comptes et de la gestion 2016

La discussion est ouverte, **Mme la Présidente** passant en revue les comptes 2016.

La discussion ne semble pas demandée sur les comptes.

Conformément à l'art. 66 al. 2 du règlement du Conseil communal, dispensé de lire l'entier du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2016, Sylvain Fasola donne lecture des conclusions de ce dernier.

Citation

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission, vu la réponse de la Municipalité aux vœux formulés par ladite commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

- **approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- **donne décharge** à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Fin de citation.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la gestion en passant en revue le rapport de la commission de gestion.

M. Yvan Pahud estime que, malgré l'entretien annoncé dans la réponse de la Municipalité au vœu No 4, l'état des escaliers du Temple de Sainte-Croix donne une réelle mauvaise image de la Commune.

M. Laurent Buchs indique ne pas être satisfait de la réponse sur l'installation de sanitaires au refuge de la Combette-Verte, car il y a un vrai problème (vœu No 5).

M. le Municipal Philippe Duvoisin confirme qu'il n'y aura pas de toilettes à la Combette-Verte. Il explique que celles installées à la Vy-Jaccard ne sont finalement pas utilisées et qu'il y a

tout autant de papier dans la forêt derrière le refuge. Il ajoute que des toilettes impliqueraient un nettoyage régulier et doute qu'elles empêchent les dégâts constatés. M. le Municipal Duvoisin estime que la présence de toilettes pourrait au contraire aggraver les problèmes, car les usagers resteraient plus longtemps.

M. Bernhard Klaus expose qu'il existe aujourd'hui de nouveaux dispositifs utilisés à satisfaction dans les festivals.

M. le Municipal Philippe Duvoisin maintient qu'il n'y aura pas de toilettes, car cela ne correspond pas à l'usage envisagé de la Combette-Verte, à savoir quelques heures pour une fête de famille ou d'amis.

M. Yvan Pahud invite la Municipalité à soigner la communication sur cette problématique, car il n'est pas acceptable de retrouver la zone de forêt dans un tel état.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que, lors de la journée de la forêt, des toilettes ont été installées, mais n'ont quasiment pas été utilisées.

La discussion ne semble plus être demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture de la proposition de décision de la commission de gestion. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

12. Interpellations, propositions, questions

Après avoir obtenu le soutien d'au moins cinq conseillers, **M. Alain Bonnevaux** donne lecture d'une interpellation.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

M. le Syndic, Messieurs les Municipaux,

L'agrandissement du centre hospitalier arrive à son terme et l'inauguration approche.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'éolienne, donc pas de nuisance et personne ne s'en plaint, à part une majorité de la Municipalité qui a réactivé le projet de parc éolien.

Lors de la votation communale, à la demande de la Municipalité et de Romande Energie, l'éolienne No 1 a été supprimée pour augmenter la distance et diminuer les risques de nuisances avec le centre de soins.

Cependant, on s'aperçoit que l'éolienne No 3 se trouve et se situe à 10 m près de la même distance de l'hôpital.

Donc, on n'a rien résolu, si ce n'est un coup médiatique de la Municipalité et de Romande Energie, appuyées par le Canton, pour faire passer cette votation.

Questions à la Municipalité :

La Municipalité a-t-elle vraiment bien pesé et analysé les avantages et les inconvénients du projet de parc éolien à Sainte-Croix ?

Pour les **avantages**, je demande, au nom du groupe UDC, que la Municipalité nous donne, très rapidement, pour le prochain Conseil le montant des revenus estimés pour les vingt prochaines années avec les accords et contrats passés avec le Canton, Romande Energie et les agriculteurs, selon les lois communale, cantonale et fédérale sur la transparence.

Pour les **inconvénients**, la Municipalité a-t-elle vraiment bien pesé les incidences sur la flore, la faune, l'avifaune, les défrichements, les infrastructures gigantesques, prévues d'être atténuées par des compensations ridicules et illusoire, et surtout la santé et le bien-être que les habitants de Sainte-Croix ressentent aujourd'hui. Je demande à la Municipalité, au nom du groupe UDC, le montant que la Commune a dépensé en vingt ans et ce qu'elle va dépenser pour les vingt prochaines années, comme je l'avais déjà demandé le 31 mars 2014 et selon les mêmes lois sur la transparence.

Merci de votre attention.

Fin de citation

M. le Syndic indique que la Municipalité répondra lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Hugues Gander s'interroge sur le sort des rapports de gestion, qui ne sont au final pas disponibles à la population (ni intégrés dans le procès-verbal, ni publiés, ni en ligne sur le site de la Commune), et interpelle le bureau sur ce problème.

Mme Isabelle Dessonnaz Geiser demande à la Municipalité si les trains circuleront pendant la fermeture de la Côte et, dans la négative, d'approcher Travys SA pour que cela le soit.

M. le Syndic indique qu'il n'a pas connaissance d'une suspension de trafic ferroviaire pendant l'été.

M. Jean-René Marguet regrette qu'il n'ait eu aucune information à la population dans la presse sur la fermeture de la Côte pour un mois et sur celle de la Côte de Buttes pour la même durée.

M. le Municipal Philippe Duvoisin souligne que l'information sur ces points revient à la police et excuse par ailleurs l'oubli du voyer s'agissant de la fermeture de la Côte de Buttes car la Commune de Sainte-Croix n'a été informée que tardivement.

M. Jean-Claude Piguet constate avec inquiétude que le voyer paraît ne pas avoir conscience qu'il existe un journal local dans notre région.

M. le Municipal Philippe Duvoisin indique que les travaux sur la Côte ont été communiqués dans la Feuille des avis officiels et redit que le voyer s'excuse pour avoir oublié de nous informer sur la fermeture de la Côte de Buttes.

Sur demande de **M. Philippe Gueissaz**, **M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** indique que la Côte de Buttes (RC 257) est fermée dès ce jour jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, pour des travaux sur le pont au-dessus du ruisseau des Auges, avec déviation par la Vraconnaz et la Côte-aux-Fées, et que la fermeture de la Côte (RC 254), pour réfection des neuf virages en tête d'épingle, sera annoncée par des panneaux et des communiqués de presse. Il explique que, la semaine du 17 au 21 juillet, la circulation sera régulée par des feux de signalisation et que la route sera ensuite totalement fermée du 24 juillet au 11 août prochains, peut-être avec une réouverture plus tôt, en cas de météo clémente.

M. Laurent Buchs partage les problèmes rencontrés par les usagers du train, qui est régulièrement en retard, avec perte de la correspondance à Yverdon-les-Bains et retard sur leur lieu de travail, et demande si la Municipalité peut interpeller Travys SA afin de mettre en place un service de bus pendant les travaux sur la ligne.

M. le Syndic admet les difficultés et indique que la direction de Travys SA a formulé des excuses pour les problèmes de ponctualité.

M. Reinhard Scholz explique que les doubles croisements de train en raison de la cadence à la demi-heure rendent les retards de quelques minutes très difficiles à rattraper et provoquent au contraire un effet papillon. Il ajoute qu'avec les fortes chaleurs, les rails sont mis à rude épreuve et qu'il y a dès lors des ralentissements sur quatre tronçons. M. Scholz ajoute que, pour contrer le retard cumulé, la société supprime un train et le remplace par un bus.

M. Laurent Buchs dit s'étonner que le train de 7h04 puisse déjà être en retard, vu ces explications, et invite la société Travys SA à prendre des mesures immédiatement, en remplaçant dès le petit matin un train par un bus.

M. Alain Bonnevaux se plaint de l'état de la route pour rejoindre la Gittaz-Dessous, qui présente d'énormes nids de poule, sévèrement dangereux pour les nombreux cyclistes.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti informe que la circulation ferroviaire sera interrompue sur la ligne Sainte-Croix-Yverdon du 3 au 19 juillet prochain, avec remplacement par des bus.

M. le Municipal Cédric Roten annonce que les rapports des commissions de gestion seront mis en ligne sur le site de la Commune et que les portes ouvertes du nouvel EMS auront lieu le

2 septembre prochain.

M. Jean-René Marguet souhaite que la liste des commissions dans l'avis de convocation soit dans l'ordre chronologique.

La discussion est close.

Mme la Présidente remercie M. Stéphane Mermod pour le travail accompli en qualité de secrétaire, soulignant le soin qu'il a pris dans chaque tâche et les précieuses compétences dont le Conseil a pu bénéficier et formant tous ses vœux pour la suite de son parcours.

L'assemblée applaudit le secrétaire sortant.

M. Stéphane Mermod remercie le Conseil communal pour la confiance témoignée durant son mandat et souhaite d'ores et déjà de bons débats à l'assemblée pour la suite de la législature.

Mme la Présidente se réjouit d'avoir assumé son mandat qu'il lui a permis de découvrir la Commune sous un jour différent, avec les relations officielles, les contacts avec l'administration (remerciant chaleureusement son personnel pour ses nombreuses activités en faveur de la population et de la collectivité) et les invitations de la société civile, même si certaines décisions n'ont pas manqué de provoquer quelques remous ou si elle-même a pu connaître certaines désillusions. Mme la Présidente remercie à cet égard le bureau pour son soutien et son engagement en faveur de la Commune. Elle souligne ensuite le travail considérable des associations de notre région et se félicite d'avoir pu rencontrer les nouveaux habitants et les nouveaux citoyens ou d'avoir partagé la sortie des apprentis, car elle a pu en apprendre davantage sur leurs motivations de vivre dans notre région ou leurs souhaits. Mme la Présidente dit sa satisfaction devant la participation à la sortie du Conseil communal (30 personnes) et se félicite pour les échanges qui ont pu avoir lieu pendant cette journée. Elle remercie enfin chacune et chacun des conseillers pour son investissement personnel et son engagement en faveur de notre belle Commune.

L'assemblée applaudit la présidente.

Après avoir annoncé la prochaine séance le 23 octobre 2017, **Mme la Présidente** remet la cloche à M. Pierre-Alain Gerber, en l'invitant à en faire bon usage et en lui souhaitant plein succès dans sa future présidence.

M. Pierre-Alain Gerber salue l'assemblée et se réjouit de son prochain mandat.

La séance est levée à 23h04.

La présidente du Conseil communal :

Le secrétaire :

Laurence Varela

Stéphane Mermod

Annexes (disponibles également au greffe et sur le site internet) :

- Intervention de M. Michel Bühler au point 5
- Discours de clôture de Mme la Présidente Laurence Varela

Intervention de M. Michel Bühler au point 5 :

La Municipalité s'est empressé d'accorder le permis de construire le parc de 6 éoliennes à peine la décision cantonale a été connue. Elle admet ainsi le bien-fondé, en matière de nuisances sonores et de distances aux habitations, de règlements datant d'une vingtaine d'années. Cela dans un domaine qui a connu des évolutions considérables ces dernières années. Elle ne tient aucun compte de l'expérience d'autres pays, plus avancés que nous en matière de parcs éoliens. A croire que la Suisse est un pays à part, isolé du reste de la planète. Elle peut se retrancher derrière l'application stricte de ces règlements... c'est son droit.

Pour ce qui est des mesures compensatoires aux dégâts écologiques causés par ces machines, à peine si j'ose les relever, de peur de vous faire éclater de rire.

On va fermer la route du Corbet du 15 décembre au 31 mars : cette route n'est pas déneigée, personne n'y circule à cette époque de l'année de toute façon.

On va fermer la route du Col de l'Aiguillon aux mêmes dates. Même remarque, elle n'est de toute façon pas déneigée.

On va fermer le chemin de la Combe des Chédys. Qui y passe ?

On va compenser l'abattage d'arbres (notamment sur la piste de ski de fond) d'une surface de 3'963 m² par une surface équivalente, sur l'ancienne piste de ski de l'Auberson. Or il est dit dans la « Fiche des mesures environnementales du dossier Camac », p. 36 : « la parcelle s'est naturellement reboisée ». Où est la compensation, puisque la forêt existe déjà à cet endroit ?

Ces mesures compensatoires laissent penser que soit les promoteurs de ces machines n'ont aucune connaissance de notre environnement, soit ils nous prennent pour des idiots.

Discours de clôture de Mme la Présidente Laurence Varela

Tout d'abord, le départ de notre secrétaire du Conseil communal, M. Stéphane Mermod au 30 juin 2017.

Cher Stéphane,

Un petit mot avant de te laisser partir vers d'autres horizons que notre Conseil communal de Sainte-Croix.

Tu auras été le secrétaire du Conseil communal du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 et accompagné trois président-e-s (Jean-Bruno Wettstein, PLR, Sylvain Fasola, PS, et moi-même) ainsi que le bureau du Conseil.

En dehors de ton cahier des charges, tu as rempli ta mission à merveille et plus encore !!

Ta parfaite maîtrise des tâches administratives, ton engagement inné pour la cause publique, ta discrétion cachant une efficacité redoutable, tes connaissances juridiques, ta disponibilité pour nous tous (Conseil communal et Municipalité), ton sérieux et ton humour décalé font que ta dernière présence à ton poste de contrôle doit être soulignée et remerciée !

Cher Stéphane, nous te remercions pour tout le travail accompli et nous te formulons tous nos vœux pour ton avenir. Tu nous quittes libre de tout engagement.

Peut-être un jour, tu nous rejoindras en tant que conseiller !!!! Qui sait...

Au nom du Conseil communal de Sainte-Croix, je te remets un certificat de travail et une copie pour tes archives.

Et en mon nom, une petite attention pour te remercier de m'avoir accompagnée dans ma tâche de présidente.

Je crois que maintenant l'assemblée peut se lever et te faire une belle ovation !!

Stéphane souhaites-tu prendre la parole ?

Et pour terminer un « petit » mot de la présidente :

Commencer en début de législature est un joli challenge pour un président ; j'ai tout de suite été mise dans le bain.

Une année en tant que présidente est bien remplie, j'y ai découvert les relations avec le préfet, avec certaines autorités cantonales, avec la Municipalité, avec les chefs de service, employés communaux et apprentis. J'y ai appris quelques procédures, l'art de représenter sa Commune, le passage de l'ancien règlement communal ou nouveau règlement communal (ouf, j'avais un secrétaire doté d'un sens juridique à mes côtés !), l'art de mener les séances du Conseil communal. J'ai beaucoup appris sur les rapports politiques et son « politiquement correct » avec aussi quelques désillusions. Tout ceci a été très formateur pour ma personne. Certaines décisions prises ont quelques fois été remises en question par certains ; je rappelle que ce qui est bon pour les uns l'est aussi pour les autres !!!

J'ai pu compter sur le noyau « dur » du bureau du Conseil. En ce début de législature, cela n'a pas toujours été évident, de par la nomination de bon nombre de nouveaux conseillers. Nous avons fait de notre mieux. Nous avons mené nos séances du bureau dans une attitude proactive, constructive et consensuelle. Je tiens à remercier tout mon bureau pour cette année passée avec eux et les soirées partagées !

Une année de présidence en période d'élections cantonales mobilise un peu plus de

dimanches que la normale. Je remercie le greffe, notamment Mmes Susy Sinisi et Janique Ferrari, MM. Stéphane Mermod et Stéphane Champod, et les apprenties et apprentis de l'administration pour leur travail et leur disponibilité durant ces dimanches. Les scrutins se sont bien déroulés grâce à leur implication.

Merci aux concierges pour leurs bons soins à nos locaux communaux qui sont très bien tenus et remis en état après chaque Conseil, bureau de vote et autres manifestations. Merci à vous tous. Je remercie par la même occasion l'ensemble du personnel des différents services communaux qui œuvre, tous les jours de l'année, à rendre notre vie de citoyens agréable. J'associe également à ces remerciements le personnel des associations intercommunales. Je remercie les membres de la Municipalité pour leur engagement à l'exécutif de notre Commune et le travail accompli.

J'ai eu beaucoup de plaisir à partager les **différentes invitations** reçues durant cette année. Merci à toutes les associations qui font un travail considérable pour notre Commune et son tissu culturel et sportif.

Les soirées avec les **nouveaux habitants** et **nouveaux citoyens** (18 ans) ont été enrichissantes du point de vue humain et redonne aussi une dimension sur ce qui pousse ces nombreux citoyens à vivre ou à rester sur notre Balcon du Jura (qualité de vie, prix des loyers, retraite, travail, écoles, altitude et j'en passe).

Une autre belle journée, la **sortie des apprentis** organisée par les apprentis en Valais, pour cette année !!! (D'ailleurs, merci de corriger le point 4 des communications municipales !!!) Il ressort de tous ces jeunes en formation l'envie d'apprendre un métier par la pratique, avec pleins de compliments pour leur formateur et les employés qui les accompagnent tout en long de l'année et aussi quelques critiques négatives. J'ai eu beaucoup de plaisir à vivre cette journée avec eux. Nos apprentis sont notre avenir, il est important de les considérer, de les intégrer aux équipes et de se donner les moyens pour participer à la construction de leur futur de la meilleure des manières par des personnes compétentes et formées à l'encadrement d'apprentis.

La **course du Conseil** en mai dernier a été un succès (30 personnes) ! Merci à vous tous qui étiez présents, nous avons partagé de bons moments au fil des différentes visites de notre patrimoine ; les échanges furent constructifs, nous avons appris à mieux nous connaître !!! Un merci particulier à notre boursier communal qui nous a octroyé tout le budget pour cette course dans notre capitale vaudoise. Syndic, Municipalité, conseillères et conseillers présents, merci à vous tous !! J'espère que le crédit complémentaire ne sera pas trop conséquent !

Finalement, merci à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, un grand merci à vous tous pour votre investissement personnel et votre engagement pour notre belle Commune, que ce soit lors des séances du Conseil comme ce soir ou lors des différentes et nombreuses commissions, quelles soit permanentes, d'étude ou intercommunales.

Voilà, j'espère n'avoir oublié personne ! Si c'était le cas, merci de m'en excuser.

J'ai essayé de remplir ma mission de présidente au mieux, vous m'y avez bien aidé, je n'ai pas trop dû faire la police... Une dernière fois merci à vous tous !!!